

Domaine Public

1 8 4 7

Edition PDF
du 30 novembre 2009

Les articles mis en ligne
depuis DP 146
du 23 novembre 2009

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un
point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant.

En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Les minarets et les exigences de la police de construction politique

Nous le disions déjà avant la votation. Au vu de son résultat, la participation au gouvernement de l'UDC qui a soutenu l'initiative est intolérable (André Gavillet)

Votations: il n'y avait pas que les minarets et autres sujets fédéraux

Les citoyens des cantons et des villes ont pris ce dimanche des options importantes pour leur avenir – et indirectement pour celui de toute la Suisse. Bref survol (Yvette Jaggi)

Un Parlement imprévisible, des rapports de force variables

Un géographe politique zurichois aide à mieux comprendre les subtilités du régime politique suisse (Jean-Daniel Delley)

Libre circulation des travailleurs: l'UDC prône le retour du statut de saisonnier

Ce n'est pas en mettant en danger les accords avec l'UE que la Suisse combattra le chômage (Albert Tille)

Pour une fiscalité suisse équitable et transparente

La Déclaration de Berne, Attac et Denknetz relancent le débat au travers d'un manifeste (Jean-Daniel Delley)

TV et radio sont des services publics et universels.

Finançons-les par l'impôt

Une alternative plus audacieuse que la généralisation à tous les ménages de la redevance prélevée par Billag SA (Pierre Imhof)

«De l'état de la république»

La Suisse au travers de la leçon d'adieu de Wolf Linder à l'Université de Berne (Jean-Daniel Delley)

Les minarets et les exigences de la police de construction politique

Nous le disions déjà avant la votation. Au vu de son résultat, la participation au gouvernement de l'UDC qui a soutenu l'initiative est intolérable

André Gavillet (29 novembre 2009)

Plus la surprise est grande, plus l'analyste se veut après coup perspicace. Le vote aurait été émotionnel, une réponse à Khadafi, un refus du traitement fait aux femmes dans la pratique de l'Islam, une réaction xénophobe à l'immigration de musulmans. La mise à jour de ces motivations ne change rien à la sanction du vote, qui tient en une formule solennelle: le peuple suisse a décidé.

Rarement, avant votation, un sujet a été à ce point couvert par les médias étrangers. Longues et laborieuses seront donc les explications tendant à démontrer que ce vote n'est pas dirigé contre la religion musulmane, ni ne reflète une adhésion fondamentale d'une majorité des citoyens suisses aux thèses de l'extrême-droite.

Mais ce qui compte, c'est la leçon à tirer sur le plan intérieur. L'UDC, qui n'a pas

lancé l'initiative mais assuré la représentativité du comité de patronage, l'a très officiellement soutenue par un vote quasi-unanime de son assemblée de délégués.

Est-il acceptable que sur un projet aussi sensible, touchant nos relations extérieures, c'est-à-dire l'image que le pays veut donner de lui-même, est-il tolérable qu'un parti se voulant gouvernemental soutienne une initiative irresponsable?

Certes, Eveline Widmer-Schlumpf s'est engagée (bien seule), mais elle ne représente, politiquement, qu'elle-même et quelque cinq parlementaires. Quant à Ueli Maurer, qui l'a entendu?

On peut objecter que le score de l'initiative dépasse largement, étant majoritaire, les meilleurs résultats des initiatives UDC. Pourquoi incriminer ce parti si le peuple

lui a donné raison? Il serait absurde de sa défection gouvernementale par le vote des citoyens. Argument irrecevable. C'est parce que le sujet était à la fois sensible et exposé au regard étranger que la cohésion gouvernementale était une exigence incontournable. Des divergences entre les partis de la coalition que constitue le Conseil fédéral sont concevables, et même naturelles, mais pas sur des points fondamentaux, dont notamment la politique extérieure. Le parti radical, qui soutient l'UDC, le comprendra-t-il en faisant le décompte des dégâts, lui qui se veut proche de l'économie.

L'interdiction des minarets pose, sur le plan de la politique intérieure, une exigence de clarification: celle d'un Conseil fédéral expurgé de la participation non fiable de l'UDC.

Votations: il n'y avait pas que les minarets et autres sujets fédéraux

Les citoyens des cantons et des villes ont pris ce dimanche des options importantes pour leur avenir – et indirectement pour celui de toute la Suisse. Bref survol

Yvette Jaggi (29 novembre 2009)

Investissements dans le rail et la route

Le peuple de deux cantons a

confirmé sa volonté d'investir dans le chemin de fer. Les Genevois ont approuvé un crédit complémentaire de 113

millions pour la construction de la ligne transfrontalière du CEVA et les Lucernois ont décidé de mettre 20 millions à

titre de préfinancement pour l'aménagement d'une nouvelle gare en profondeur – solution analogue à celle trouvée à Zurich, autre grande gare en cul de sac.

La route a aussi eu ses deux cadeaux: 22 millions votés à Genève pour la traversée couverte de Vézenaz et 201 millions accordés par les citoyens zougais pour la tangente Zoug-Baar, une autoroute à quatre pistes de 3,4 km comprenant un tunnel de 370 mètres, dont la mise en service est attendue pour 2020.

Constructions en hauteur et géothermie en profondeur

Grande ville aux rares tours, Zurich devrait enfin pouvoir se construire davantage en hauteur. A une majorité de 71,5%, les citoyens de la métropole ont rejeté une initiative des Démocrates suisses tendant à limiter à 40 mètres – ou 13 étages – la hauteur des immeubles érigés en ville. Du coup, nombre de projets se trouvent débloqués.

Restant dans la verticalité mais s'occupant de géothermie en profondeur, les citoyens zurichois ont donné massivement leur accord au crédit pour la suite des études et éventuellement la construction d'une centrale. Les 19 millions prévus ne seront dépensés qu'au cas où les premiers sondages en cours, budgetisés à une vingtaine de millions, devaient s'avérer réellement prometteurs. Et permettraient une nouvelle avance vers le dépassement du nucléaire, objectif affirmé sur les bords de la Limmat.

Energies cantonales

Près des deux tiers (64,8%) des Neuchâtelois ont dit non à la loi sur l'énergie votée par le Grand Conseil de la précédente législature et attaquée par un référendum appuyé par le nouveau Conseil d'Etat à majorité de droite. Pas de mesures contraignantes pour l'économie d'énergie dans les bâtiments privés, pas de société à 2000 Watts à l'horizon 2050 au plus tard.

De leur côté, les Schwyzois ont fidèlement suivi les consignes concordantes de leurs autorités, donnant une majorité de 67,8% à la nouvelle loi cantonale sur l'énergie, présentée comme contre-projet à une initiative populaire socialiste écartée par 53% des votants. Cinq millions de francs de subventions pour l'amélioration du rendement des chauffages devraient générer des investissements d'un montant plusieurs fois supérieur.

Consultés (au sens non décisionnaire du terme) à propos de la levée de la limitation dans le temps de l'autorisation d'exploiter la centrale nucléaire de Mühleberg, mise en service en 1972, les Vaudois ont désavoué leur gouvernement et suivi le Grand Conseil: 64,4% des votants ont donc refusé la prolongation indéfinie d'une usine conçue dans les années 60 et qui donne d'inquiétants signes de fatigue. Vote sans appel ni effet direct, qui devrait pourtant faire réfléchir du côté du département Leuenberger et chez les grands stratèges de l'approvisionnement en électricité.

Restructurations intracantonales

Après avoir fusionné ses communes politiques par dizaines, le canton de Thurgovie réduit de 8 à 5 le nombre de ses districts. Ainsi l'ont décidé 61,8% des votants. Cette moyenne cantonale n'est de loin pas atteinte dans les trois districts destinés à disparaître, qui disent un petit oui (Bischofzell au sud) ou carrément non à la restructuration prévue (Diessenhofen et Steckborn au nord, sur la frontière avec l'Allemagne).

Avec l'union de sept communes sous le nom de Vully-les-Lacs approuvée par une forte majorité des corps électoraux, le processus de fusion s'accélère dans le canton de Vaud. Après seulement dix disparitions entre 1999 et 2008, quatre projets de fusions auront passé le cap des votations populaires dans la seule année 2009, qui provoqueront d'ici 2011 la diminution de 375 à 359 du nombre des communes vaudoises.

Majorité civique

Bien connue pour ses décisions catégoriques, la Landsgemeinde glaronnaise ne trouve pas son pareil dans les corps électoraux des autres cantons. Dans sa réunion du 6 mai 2007, elle a par exemple choisi d'abaisser la majorité civique à 16 ans, une option toujours unique en Suisse. Après les refus de Bâle-Ville en février et d'Uri en mai dernier, les citoyens bernois viennent de dire non, à trois contre un, au droit de vote à 16 ans – et d'éligibilité maintenu à 18 ans.

Un Parlement imprévisible, des rapports de force variables

Un géographe politique zurichois aide à mieux comprendre les subtilités du régime politique suisse

Jean-Daniel Delley (28 novembre 2009)

Trop souvent les politologues concluent de complexes démarches méthodologiques par des révélations relevant du sens commun. On ne peut adresser cette critique à Michael Hermann de l'Université de Zurich, dont la presse publie régulièrement des graphiques très parlants sur le positionnement politique des élus fédéraux et des groupes parlementaires. A mi-législature, le géographe politique zurichois dresse dans le *Tages-Anzeiger* un portrait du rapport des forces au sein du parlement, sur la base des votes au Conseil national. Une analyse tout en finesse qui dément nos impressions superficielles.

Les élections de 2007 ont vu la droite se renforcer. Au cours des deux dernières années, la coalition UDC/radicaux-libéraux s'est plus souvent imposée que lors de la précédente législature contre l'alliance PDC-rose verte. D'une part parce que l'aile droite du PDC a plus fréquemment rejoint la coalition de droite, d'autre part parce que les radicaux ont manifesté une meilleure discipline.

Mais il ne faut pas s'arrêter à cette première observation purement arithmétique qui donne le même poids à tous les votes. Si l'on considère les différents dossiers dont s'est occupé le Conseil national, on constate que ce glissement ne se traduit pas systématiquement par des décisions plus en phase avec le centre droit:

- une majorité rose verte verte-libérale démocrate-chrétienne rejointe par une partie de la fraction libérale-radical s'est imposée en matière d'économie d'énergie;
- la gauche et le PDC ont réussi à infléchir les allègements fiscaux au profit des plus bas revenus;
- les mêmes ont fait passer le programme conjoncturel combattu par l'UDC et les radicaux.

Le PDC joue un rôle clé dans la constitution des majorités, parfois avec la droite, d'autres fois avec la gauche. La composition politique du National s'est diversifiée avec l'apparition des Verts libéraux et du parti bourgeois démocratique, ce qui rend le

résultat des votes plus imprévisibles. Par ailleurs les désaccords entre les deux Chambres ont augmenté. Au Conseil des Etats, socialistes et verts ont progressé et plusieurs sénateurs bourgeois font preuve d'indépendance à l'égard de leur parti. De «*chambre de réflexion*», le Sénat se mue parfois en force d'impulsion, comme on a pu le constater avec le projet d'un fond solaire.

Une analyse fine du travail parlementaire révèle une vie politique à la fois complexe et imprévisible. Non pas une politique qui voit s'affronter des blocs antagonistes figés, mais des coalitions variables selon les dossiers, condition indispensable au fonctionnement d'un système politique où le gouvernement ne dispose pas d'une majorité parlementaire assurée. Pour preuve le blocage qui paralyse la politique sociale (AVS et deuxième pilier), aucun des camps n'étant disposé à faire des concessions et le vainqueur échouant régulièrement en votation populaire.

Libre circulation des travailleurs: l'UDC prône le retour du statut de saisonnier

Ce n'est pas en mettant en danger les accords avec l'UE que la Suisse combattrait le chômage

Albert Tille (26 novembre 2009)

L'UDC veut dénoncer la libre circulation des personnes et négocier avec Bruxelles un accord plus favorable à la Suisse. Venant de ce parti, rien ne devrait nous surprendre. En période de hausse du chômage, il exploite son fonds de commerce euro/xénophobe.

Ce printemps, il avait demandé, plus modestement si l'on peut dire, la mise en œuvre de la clause de sauvegarde. Cette disposition de l'accord (p. 5622) permet à la Suisse de protéger son marché du travail en fixant des quotas si elle constate une forte recrudescence de l'immigration, soit une croissance dépassant de 10% la moyenne des trois années précédentes. Le Conseil fédéral avait alors demandé aux services d'Eveline Widmer-Schlumpf d'examiner s'il était possible et souhaitable de réintroduire des quotas pour l'admission des travailleurs en provenance de l'Europe.

Constatant que les conditions n'étaient alors pas remplies, le gouvernement avait décidé de ne pas invoquer la clause de sauvegarde tout en affirmant qu'il suivait attentivement la question. Six mois plus tard, on

constate que si la récession a freiné l'immigration, elle ne l'a pas tarie. Mais il est fort peu probable que les conditions soient aujourd'hui remplies pour ouvrir à nouveau le dossier. Et d'ailleurs rien ne garantit qu'une réintroduction des quotas permettrait d'influencer le nombre des chômeurs. La main d'œuvre étrangère ne se dirige guère vers les secteurs en sureffectifs. Elle comble plutôt le manque de personnel indigène répondant aux besoins du marché du travail.

Conscient que le déclenchement de la clause de sauvegarde n'est pas possible, l'UDC fait monter les enchères. Le nouvel accord qu'elle demande entend rendre plus difficile le regroupement familial et l'accès aux assurances sociales. Nous voilà de retour aux pratiques des années 60. Selon la formule fortement dénoncée par la suite, on importait alors des forces de travail plutôt que des êtres humains. Les travailleurs, italiens à l'époque, étaient isolés de leur famille. En période de récession, ils étaient expulsés sans protection de chômage.

Comment imaginer que Bruxelles accepterait de négocier dans cette direction? Dénoncer l'accord sur la libre circulation signifierait clairement la mise en pièce de l'édifice des bilatérales. Entraver nos échanges avec l'Europe serait le plus mauvais moyen de lutter contre le chômage.

La conseillère fédérale Calmy-Rey y va elle aussi de ses conseils pour sauver les emplois. Elle invite les patrons à engager les travailleurs résidant déjà en Suisse. Mais le simple appel aux bonnes volontés n'est pas synonyme d'efficacité.

D'autres moyens existent pour répondre aux inquiétudes générées par la crise. Un contrôle renforcé du marché du travail permettrait de débusquer les cas de dumping salarial. Un effort de formation permettrait, à terme, de réorienter la main d'œuvre vers les emplois nouveaux. Ces remèdes n'élimineraient pas miraculeusement le chômage. Ils seraient pourtant plus efficaces que les simples effets d'annonce d'une propagande partisane ou gouvernementale.

Pour une fiscalité suisse équitable et transparente

La Déclaration de Berne, Attac et Denknetz relancent le débat au travers d'un manifeste

Jean-Daniel Delley (27 novembre 2009)

Mercredi dernier et à deux reprises, le Conseil des Etats a décerné un satisfecit à la fiscalité helvétique.

Il a sèchement rejeté une initiative populaire lancée par le parti socialiste – *pour des impôts équitables – halte aux abus de la concurrence fiscale*. Pour la Chambre des cantons, la concurrence fiscale reste un stimulant nécessaire pour que les collectivités cantonales et communales gèrent leurs moyens financiers de manière efficace. Les sénateurs ressassent un lieu commun dépourvu de tout fondement (DP 1845): la baisse de la pression fiscale attire les revenus élevés, ce qui permet de réduire encore les impôts; alors que les collectivités pauvres se voient contraintes de les augmenter pour faire face à leurs tâches. Point de

vertu dans ce jeu, mais un cercle vicieux qui enrichit les riches et appauvrit les pauvres.

Dans la foulée, il a dit non à une motion de la socialiste bernoise Simonetta Sommaruga. Contrairement à leur collègues étrangers, les administrations fiscales cantonales ne pourront exiger des banques qu'elles leur transmettent des information sur leurs clients en cas de soupçon d'évasion fiscale. La Suisse refuse d'appliquer à l'interne les standards de l'OCDE qu'elle reconnaît pourtant en cas d'entraide internationale. Les Suisse sont d'honnêtes contribuables, ont protesté les députés bourgeois, et ce type d'investigation invasive heurterait notre culture fiscale.

L'équité fiscale et la

transparence, gages d'une véritable égalité de traitement, ne semblent pas peser lourd à la bourse des valeurs helvétiques. Le manifeste que viennent de lancer la Déclaration de Berne, Attac et Denknetz, le réseau alémanique de réflexion de la gauche politique et syndicale, vient à point nommé pour rappeler l'importance de ces valeurs. Rien de révolutionnaire dans ce manifeste qui demande la suppression de la distinction entre fraude et évasion, l'abandon d'une concurrence fiscale destructrice de l'équité fiscale et du lien confédéral, une imposition à la fois simple et transparente. Votre signature pour soutenir ce manifeste: www.manifeste-fiscal.ch.

TV et radio sont des services publics et universels. Finançons-les par l'impôt

Une alternative plus audacieuse que la généralisation à tous les ménages de la redevance prélevée par Billag SA

Pierre Imhof (24 novembre 2009)

L'Office fédéral de la communication envisage de soumettre tous les ménages à la redevance de réception de la radio et de la télévision.

La redevance, qui rapporte 1,1 milliard de francs par année, date de l'époque où n'existait

qu'une seule chaîne nationale par région linguistique et où nombre de ménages n'étaient pas équipés d'un téléviseur. Il y avait dès lors une relation directe entre un produit – une chaîne nationale – et une sorte d'abonnement à ce produit, comme il en existe pour les

journaux. Ce lien est maintenant de plus en plus flou en raison de l'augmentation du nombre de chaînes, privées et publiques, et des nouvelles possibilités d'y accéder, notamment via Internet, qui affranchit de la contrainte horaire. On ne compte plus les

appareils – de l'ordinateur au téléphone mobile en passant par les baladeurs et consoles de jeux – permettant d'écouter la radio ou de regarder la télévision. Et le taux d'équipement parmi la population est tel qu'il est légitime de considérer que chaque ménage, voire chaque habitant, a accès à la radio et à la télévision. Dans ces conditions, c'est le principe même de la perception d'une taxe – ce qu'est en réalité la redevance – qui n'a plus guère de sens. Celle-ci, dès lors qu'elle est universelle, devient en effet un impôt par tête – ou par ménage, notion elle aussi de plus en plus relative.

Considérées comme des services publics, soumises à des règles en matière de financement, d'organisation, de diffusion, radio et télévision

ne devraient-elles pas plutôt être ouvertement financées par l'impôt dès lors que leur service est accessible à chacun? Cette approche aurait l'avantage de supprimer les frais de perception (dont le coût annuel est de 55 millions de francs), d'être adaptée automatiquement au revenu du ménage ou de l'entreprise et d'éviter la resquille, donc de supprimer toute opération de contrôle.

Cette solution a le mérite d'être simple (une fois mise en oeuvre) et sociale. Mais elle comporte aussi un risque, celui de soumettre la SSR à l'humeur des parlementaires et aux aléas des procédures budgétaires de la Confédération. On sait en effet les Chambres fédérales enclines à manifester leur mauvaise humeur face à l'indépendance des médias lorsque ceux-ci deviennent

impertinents. On se souvient par exemple de la violente réaction du Parlement qui, en 2005, à la suite d'une campagne du *Blick* contre une exposition provocatrice de Thomas Hirschhorn au Centre culturel suisse de Paris, avait réduit d'un million le budget de Pro Helvetia.

La fiscalisation de la redevance doit donc être étudiée, mais nécessitera en cas d'adoption de sérieuses garanties d'indépendance et de revenus pour la SSR et les chaînes privées qui en bénéficient. Ce sera alors le rôle de la loi de fixer ces paramètres, par exemple en affectant certaines recettes ou en déterminant à l'avance le mode de calcul de la participation fédérale au budget des médias concernés.

«De l'état de la république»

La Suisse au travers de la leçon d'adieu de Wolf Linder à l'Université de Berne

Jean-Daniel Delley (25 novembre 2009)

Nos lecteurs plus anciens se souviennent des analyses originales de Wolf Linder sur la politique fédérale. Dans sa leçon d'adieu, le politologue bernois a dressé un passionnant «*état de la république*». Au-delà des perceptions changeantes du rôle de l'Etat, il discerne les constantes qui caractérisent le régime politique helvétique. Résumé.

Dans les années 60 prédomine l'idée que l'Etat peut façonner le devenir de la société à coups de conceptions globales et de planification. Les chocs

pétroliers et l'évolution de l'économie mondiale tempèrent cette ambition et l'Etat n'est plus perçu que comme un gestionnaire des crises. La vague néo-libérale impose une conception de l'Etat au service de l'économie. Puis la crise financière de 2008 voit le retour en force de la puissance publique, sauveur d'une économie à la dérive. Pour Linder, ces changements rapides dans la perception de l'Etat obéissent plus à des phénomènes de mode. En réalité les changements sont lents, paradoxaux et parfois énigmatiques. Ainsi la phase de

libéralisation des années 90 n'empêche pas un renforcement de l'Etat social. Et à la décadence annoncée des institutions répondent la vigueur de la démocratie directe et du fédéralisme, la capacité d'intégration de la société helvétique et la permanence de la concordance gouvernementale.

La Suisse au défi de l'internationalisation et de l'eupéanisation

Aujourd'hui, plus de la moitié du droit suisse tire son origine d'accords internationaux. Nous

reprenons tel quel le droit européen, ce qui conduit à la conjugaison paradoxale de la libéralisation et de la bureaucratisation. L'internationalisation de la vie politique renforce le pouvoir exécutif, au détriment du Parlement et des droits populaires. Pour ce qui est du droit interne, un échec en votation populaire oblige à revoir la copie. En droit international par contre, autorités et peuple font ménage avec un troisième partenaire, l'acteur étranger qui, en cas de refus populaire d'un traité, n'est peut-être pas disposé à tout renégocier. Par ailleurs la globalisation n'est pas imposée par des pressions externes. Des groupes d'intérêt helvétiques – industrie d'exportation, consommateurs – jouent la carte de l'eupéanisation contre l'artisanat, l'agriculture et les syndicats. La globalisation exacerbe les conflits d'intérêt. Dans ce contexte il ne faut pas voir la montée de l'UDC comme le seul résultat du renforcement des valeurs conservatrices et du sentiment antieuropéen, mais comme l'expression du mécontentement des perdants économiques de cette globalisation.

La concordance tient bon malgré tout

En quoi la vie politique se ressent-elle de la concordance polarisée (UDC/PS) et des tensions sociales? On observe une dégradation de l'écoute mutuelle et de la culture du compromis. Pourtant le processus de décision fonctionne mieux qu'il y a 20 ans. En effet, l'UDC est dans l'incapacité d'imposer ses vues malgré ses succès électoraux. Les libéraux-radicaux et

surtout les démocrates-chrétiens exercent toujours un rôle charnière au Parlement. La coalition de centre droit impose ses vues en matière financière et économique, tandis le centre gauche marque des points en politique sociale et dans les domaines de l'environnement et de l'énergie. Un scénario très différent de celui qui prévalait dans les années 80 où le bloc bourgeois minorisait assez systématiquement les socialistes et les Verts.

La concordance implique une politique des petits pas; chaque innovation doit être conquise contre l'opposition les intérêts concernés, comme on le voit dans la politique de la santé. Ces attermoissements ne sont pas de mise en politique étrangère, les pressions extérieures accélérant le processus de décision. Alors qu'en politique intérieure, la majorité bourgeoise, jamais menacée électoralement et liée à l'économie de manière peu transparente, manifeste une faible capacité d'apprentissage. L'exemple du secret bancaire illustre parfaitement ce défaut. Le débat public date déjà des années 90, à l'occasion de l'affaire des fonds en déshérence. Des politiciens comme le socialiste Rudolf Strahm prêchaient dans le désert lorsqu'il affirmaient que la distinction entre fraude et évasion fiscales n'était pas tenable. Il a fallu les pressions américaines et celles de nos puissants voisins La France et l'Allemagne pour que cette majorité se mette en mouvement.

Apprendre à gérer nos relations avec l'Europe

La voie bilatérale, que nous a

imposée le rejet de l'Espace économique en 1992, a largement profité à la Suisse. Mais *quid* de l'avenir? L'accord-cadre que vise Bruxelles nous obligerait non seulement à reprendre l'acquis communautaire mais encore à adopter sans mot dire l'évolution du droit européen. Une situation inacceptable. Seule l'adhésion nous permettrait de sortir de cette impasse. Mais ce choix se heurte aujourd'hui à l'opposition d'une majorité de l'opinion.

Reste donc à ouvrir un véritable dialogue sur ce dossier. Les partisans de l'intégration doivent admettre que le souci de l'indépendance nationale, la neutralité, le fédéralisme, une bureaucratie modeste et le contrôle des élites par la démocratie directe représentent des valeurs centrales pour la majorité des Helvètes. Ces valeurs ne constituent pas des handicaps mais les conditions et les ressources pour une politique d'intégration. Quant aux eurosceptiques, ils ont à reconnaître que la voie solitaire ne nous préserve pas de la globalisation et de la perte d'autonomie. Enfin il s'agit de rendre au bilatéralisme sa crédibilité. Non pas, comme nous le faisons trop souvent, nous contenter d'un copier/coller des textes européens, mais adapter le droit européen à notre culture juridique.

Reste aussi à prendre conscience de la réelle petitesse de notre pays. Ce qui, sur le plan externe devrait nous inciter à une politique étrangère modeste. Et sur le plan interne à prendre les mesures indispensables pour

contrer les risques économiques et politiques que représentent le gigantisme de nos deux banques. Mais aussi à nous méfier de la mode qui prône la privatisation des entreprises publiques, trop petites en Suisse pour jouer dans la cour des grandes et proies faciles pour leurs consoeurs des grands pays.

Pour Linder, la perspective européenne ne rend pas obsolètes les institutions helvétiques. La démocratie directe, même si elle complique parfois le jeu politique, reste un atout majeur dans l'équilibre des pouvoirs et impose la concordance. Le fédéralisme, s'il a un coût financier, reste une inépuisable source d'expérimentation.

Seule exception, le Conseil fédéral. Malgré les nombreux échecs à réformer le collège exécutif, le politologue estime l'entreprise indispensable et possible, à condition que le gouvernement prenne le dossier en mains et propose un projet cohérent et soutenu par l'ensemble de ses membres.
